



## GESTION DES CAS DE COVID-19 AU LFB

Suite aux nombreuses questions que nous recevons quant à la gestion des cas de Covid-19 au sein du LFB, nous souhaitons vous apporter quelques précisions :

1. Le LFB suit toujours les indications de **notre référent sanitaire Covid qui est le CAP (Centre d'Assistència Primària) de Sarrià**. Nous ne prenons aucune décision sans les consulter.
2. **Nous sommes informés des cas de Covid-19** soit par le CAP de Sarrià, soit par la famille qui nous confirme que **le test PCR réalisé a été positif**. Afin de couper la chaîne de transmission et de prévenir d'éventuels nouveaux foyers, **il est essentiel d'isoler les cas de Covid-19, ainsi que d'identifier et de surveiller les personnes avec lesquelles ils ont eu des contacts étroits** pour les isoler et assurer le suivi des symptômes.
3. **Les contacts étroits** sont les personnes avec lesquelles le cas de Covid-19 a partagé une proximité inférieure à 2 mètres, pendant plus de 15 minutes, sans protection et à partir des 48 heures précédant l'apparition des symptômes.
  - a. Avec le CAP de Sarrià, nous décidons quels sont **les contacts scolaires étroits** sur lesquels il faut appliquer les mesures de prévention. Normalement, il s'agit des **élèves de la classe du cas positif**.
  - b. **Les contacts du cas positif qui se produisent en dehors de l'école** sont suivis par le CAP qui évalue s'il s'agit d'un contact étroit et décide des mesures à prendre. **Le service de santé scolaire du LFB ne peut pas faire cette évaluation ni décider des mesures à prendre pour ces cas-là.**
4. **Les contacts étroits doivent faire un test PCR :**
  - a. **Si le test est négatif**, votre enfant **restera confiné à la maison** pendant la durée de la quarantaine. Il faudra **surveiller l'apparition de symptômes et prévenir le CAP et le Service de santé du LFB s'ils apparaissent**. Le reste de la famille pourra mener une vie normale car ils n'ont pas été en contact avec le cas positif. **Les frères et sœurs peuvent aller à l'école.**
  - b. **Si le test est positif**, il faudra suivre les instructions du CAP qui décidera quelles sont les personnes de la famille qui feront le test et indiquera celles qui doivent se confiner. Il faudra aussi **informer le Service de Santé du LFB** qui fera le suivi des contacts scolaires.
5. **La réalisation du test PCR :**
  - a. Permet de **déceler d'autres cas positifs** chez les contacts étroits.
  - b. Il est **proposé par le CAP de Sarrià** qui précisera, en fonction de leur disponibilité, s'il est réalisé au LFB ou bien au CAP.
  - c. Si le test est fait au LFB, il est effectué en suivant des **mesures sanitaires strictes et contrôlées** par le Service de santé et par le CAP.
  - d. **Les parents doivent signer une autorisation** pour que le test soit fait à leur enfant.



- e. **Le test n'est pas obligatoire.** Les parents peuvent aussi décider de le faire **dans un autre centre**. Il faudra alors informer le Service de Santé du LFB des décisions prises par les parents.
  - f. La technique utilisée pour faire le prélèvement est un **frottis nasal**.
  - g. Pendant que le test est réalisé, **les contacts étroits sont isolés** mais le reste des personnes de la famille peuvent mener une vie normale. **Les frères et sœurs de l'élève en attente du résultat peuvent fréquenter l'école.**
  - h. **Les résultats des tests PCR** sont communiqués directement aux parents des enfants qui disposent de la « **tarjeta sanitaria du CatSalut** » à travers une application qui s'appelle « **La Meva Salut** ». Pour ceux qui n'ont pas de « tarjeta sanitaria », le CAP de Sarrià enverra les résultats au Service de santé du LFB.
6. **Le confinement des contacts étroits :**
- a. Le confinement est **obligatoire** pour tous les contacts étroits d'un cas **même si le résultat du test PCR est négatif**.
  - b. La **durée du confinement** est déterminée par les autorités sanitaires.
  - c. **Depuis le 29/09/2020**, la durée du confinement est passée de **quatorze jours à dix jours**. Elle se calcule à partir du dernier contact avec le cas positif. Cette modification est valable pour les confinements qui se prononceront à partir du 29/09/2020. Elle n'a pas effet rétroactif sur les confinements qui avaient déjà été prévus avant cette date.
7. **Le retour à l'école :**
- a. **Pour les cas Covid-19 confirmés**, l'isolement se maintiendra au moins dix jours depuis de début des symptômes et jusqu'à 72 heures sans aucun symptôme.
  - b. **Pour les contacts étroits d'un cas positif avec test de PCR négatif**, le retour à l'école peut se faire une fois terminée la période de quarantaine.
  - c. Dans les deux cas **quand le suivi a été fait par le CAP**, la réalisation d'un test PCR de contrôle n'est pas nécessaire et la présentation d'un certificat médical non plus.

**Cette procédure est actualisée à date du 26 septembre 2020.** Elle est susceptible de modification en fonction de nouvelles instructions des autorités sanitaires.

**Dolores Orta**  
**Médecin scolaire du LFB**